L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er OCTOBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LINET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 1er OCTOBRE 1879.

LA CAMPAGNE POLITIQUE.

Une lecture attentive des journaux du Nord de la Louisiane qui paraissent encourager le mouvement en faveur de la candidature du général Ogden, nous confirme dans l'opinion que la plupart de ces journaux ne sont nullement en faveur du succès de sa candidature. Les uns disent franchement que leur premier choix est soit M. Lyons, soit M. Spencer, d'autres se prononcent, d'une façon moins précise, pour un gouverneur de la campagne, tandis que ceux qui endossent la candidature du général Ogden, déguisent mal leur arrière-pensée, qui est simplement de faire échouer l'un et l'autre candidat de la ville.

Quant aux républicains ils ne cachent pas leur satisfaction. Ils voudraient que les démocrates fussent encore plus divisés et qu'il y eût scission, afin de pouvoir faire passer leur candidat.

Il y a certainement, en ville comme dans les campagnes, des partisans sérieux et sincères de la candidature du général Ogden, mais à côté de ceux-là, il y a les politiques qui ne voient dans cette candidature improvisée, qu'un moyen de faire réussir tel ou tel candidat préféré de leur section.

Telle est la situation telle qu'elle nous apparaît par la lecture des journaux de diverses nuances et des comptes-rendus de meetings. Elle se dessinera encore plus nettement après l'élection des délégués de la Nouvelle-Orléans qui doit avoir lieu vendredi. Mais dans l'état actuel des choses, nous ne croyons pas que, même si la moitié des délégués de la ville étaient en faveur de Ogden, il ait la moindre chance d'être élu, car un trop grand nombre des délégués de paroisses se sont déjà prononcés en faveur de l'hon. L. A. Wiltz.

Il importe que les électeurs de la Nlle-Orléans, avant de prendre une décision, envisagent les conséquences qu'elle peut avoir au point de vue du résultat définitif, et pour cela il est nécessaire qu'ils se rendent compte des forces respectives des deux candidats dans les paroisses. C'est dans ce but, que nous nous efforçons de les éclairer en leur donnant, impartialement, les nouvelles électorales des paroisses.

UNE OCCASION POUR LES RÉPUBLICAINS—Nous lisons dans *The Louisianian*, journal républicain à la Nouvelle Orléans:

La lutte paisible mais ardente des factions qui déchire actuellement les entrailles de la démocratie dans cette ville, offre une occasion que les républicains, s'il sont sages, ne tarderont pas à mettre à profit. Nous ne sommes pas de ces gens trop confiants qui ne manquent jamais de voir dans les dissensions entre démocrates la fin prochaine de cette malédiction permanente pour la paix et la prospérité de la Louisiane, mais il est des moments comme celui où nous sommes où les républicains par une perception intelligente des querelles des démocrates peuvent s'en servir assez habilement pour en tirer de grands gains.

Cette déclaration du journal républicain, sans être de nature à alarmer les démocrates, doit leur servir d'avertissement et leur faire comprendre la nécessité de maintenir la lutte entre les candidatures rivales dans des limites convenables, de façon à permettre le ralliement de toutes les forces démocratiques sur les candidats qui seront choisis par la Convention.

SÉANCE D'ORGUE DU PROFESSEUR PILCHER. — Le professeur Pilcher qui jouit déjà dans l'Ouest d'une grande réputation et qui est habitué à se faire entendre devant des auditoires de mille à deux mille personnes, a dû être désappointé hier de n'avoir pour auditeurs à l'Eglise Baptiste de la place du Colysée qu'une cinquantaine de personnes. Mais le public de la Nouvelle-Orléans est de ceux que l'attrait de l'inconnu n'attire pas. Quand il aura que M. Pilcher est un jeune virtuose d'un talent sérieux, il se décidera à aller l'entendre. Cet artiste sait tirer un habile parti des ressources de son instrument, il nuance avec intelligence et son jeu est à la fois délicat et expressif.

M. Pilcher a exécuté hier soir une dizaine de compositions des genres les plus divers, entre autres la sonate du Clair de Lune de Beethoven, la Berceuse de Gottschalk, une grande sonate de Thayer, la marche de la Noce suédoise de Soderman et le Songe d'une nuit d'été de Mendelsohn.

Il a très bien interprété la pensée des maîtres et son exécution a été parfois très brillante et toujours satisfaisante. Nous l'avons aussi entendu dans l'exécution de sa composition "The Twilight Hour," qui renferme d'heureuses idées musicales. Nous espérons que ce jeune artiste aura, pour sa seconde audition, un public plus nombreux.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Le secrétaire perpétuel a reçu le manuscrit ayant pour épigraphe "L'homme s'en va mais son nom reste."

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — L'opéra des Cadets est décidément la pièce favorite du répertoire de la troupe de Grau, soit pour les artistes, soit pour le public. On représentera encore aujourd'hui les Cadets en matinée, mais dans la soirée on redonnera Pinafore, à la demande générale. Cet opéra burlesque reparaîtra jeudi soir et encore vendredi avec le troisième acte des Cadets qui embrasse la grande marche militaire. Samedi, en matinée et en soirée, double spectacle, deux opéras à la fois, Pinafore et les Cadets. Ces représentations sont les dernières de la troupe de Grau qui aura certainement grand besoin de repos après les travaux redoublés de cette semaine.

DISSOLUTION—Une notice, insérée plus loin, annonce la dissolution de la société Barnett & Gourdain, encanteurs, et la liquidation des affaires de la maison par ce dernier qui continuera les affaires d'encan en son nom et pour son propre compte, rue Royale 91.

La maison de Philip Werlein est si bien et si favorablement connue dans tout le Sud que nous avons à peine besoin de la recommander à ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir besoin de pianos ou d'autres instruments de musique. M. Werlein réclame pour ses pianos qui ont été fabriqués en ce pays, un son meilleur, une touche plus légère, une plus grande force de durée que les pianos importés d'Europe, et les vend à un prix considérablement inférieur. Chaque piano est par lui pleinement garanti et, si le piano acheté ne donne pas satisfaction, il sera changé ou l'argent sera remboursé.

Qui n'achèterait pas une paire de bottes en peau, pour sa femme, quand il y en a à $1,50 à l'*Etoile Rouge* ?

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

HAUSSE DU BLÉ.—Nous lisons dans le *Canadien* de Saint Paul:

La Hausse qui vient de se produire dans le prix du blé, est à notre point de vue permanente, ayant pour cause la demande extraordinaire que les nations étrangères font de cette céréale. On prédit, non sans apparence de vérité, que le prix sera avant longtemps de $1 25 le boisseau à Milwaukee.

—M. de Lesseps doit se rendre prochainement à Athènes, où il est attendu avec le général Turr. M. de Lesseps va s'occuper, là-bas, du percement de l'isthme de Corinthe. On évalue de 14 à 18 millions la dépense totale de l'ouverture d'un canal dans le golfe Salonique et le golfe de Corinthe.

Les procès de la ville.

Nous avons maintefois donné aux autorités de ville le conseil de ne plus intenter de procès et de se borner à se défendre quand elles seraient délicatement poursuivies. Nous leur avons dit souvent que les bons procès mêmes valant peu de chose et que les mauvais sont ruineux. D'où vient donc que les procès continuent et que, dans la plupart des cas, la ville soit obligée d'en payer les frais! Non seulement elle emploie pour soutenir de mauvaises affaires les avocats salariés de la municipalité, mais encore des coadjuteurs spéciaux qu'il faut payer grassement?

Il y a un cauchemar qui pèse depuis huit ans, non pas sur la poitrine, mais sur la cervelle de nos administrations démocratiques. Elles se sont mis dans la tête qu'elles devaient payer absolument les millions de dette accumulés par les West, les Cokrem et les Lewis, et que ces millions devaient passer avant tous les autres, même avant les bonnes et respectables dettes, les dettes sacrées de l'ancienne ville. C'est pour soutenir cette injustice criante que la municipalité en livre à toute espèce d'entreprises judiciaires soit pour défendre les bons à prime, qui viennent des bons radicaux, soit pour faire échouer les demandes des créanciers légitimes. Ces bons à prime font réellement le malheur de la situation.

Ce sont les bons à prime qui, alléchant les grands et les petits capitalistes, détournent l'argent de sa voie naturelle; ce sont les bons à prime qui en privent l'agriculture et toutes les autres industries; ce sont les bons à prime qui font mettre l'argent en réserve pour en user quand une baisse survient à la Bourse et quand une chance de gain se présente inopinément; ce sont les bons à prime qui empêchent les ventes de propriétés foncières en en détruisant la valeur par le retrait des capitaux; ce sont les bons à prime qui répandent dans la communauté la passion des loteries et qui font préférer des chances aléatoires à des placements plus en harmonie avec la raison et la morale; ce sont les bons à prime qui ont ruiné tant de familles; ces familles saisies dans leurs biens, pour le paiement des taxes, n'ont pu ni emprunter en les hypothéquant, ni les vendre à aucun prix, les spéculateurs restant sourds aux efforts désespérés des encanteurs aux abois.

Enfin ce sont les bons à prime qui empêchent tout arrangement avec les créanciers de la ville et qui font entreprendre tant de procès misérables dont la ville paye les frais quand le résultat ne va pas plus loin. L'administration précédente avait intenté à la Banque du Sud un procès pour lui faire rendre une somme de $800,000 qu'elle avait été obligée de payer à la police métropolitaine, conformément à la loi et sur l'ordre impératif du Conseil de ville de l'époque, ordre produit en Cour et solennellement reconnu comme pièce justificative et authentique.

Cette pièce, corroborée par l'affirmation du maire Conway et de tous les membres du comité de finance, aurait dû suffire pour faire renoncer au procès. Mais point; on en voulait à la Banque du Sud qui, dans la défense de ses bons consolidés, nuisait aux bons à prime, et on espérait la faire crouler en persistant dans la réclamation. On fit tant qu'on obtint du jury, contre toute espèce de raison de droit, un verdict de $884,000 contre la banque.

Nous avons toujours pensé que cette erreur du juri avait causé la chûte de la Banque du Sud en dépit de l'appel à la Cour Suprême. Cette Cour, à l'unanimité, a renversé deux fois la prétention de la ville, et à l'unanimité aussi, l'a condamnée aux frais du procès. Mais le coup était porté; la banque avait croulé avant la décision de la Cour Suprême, et cette décision ne peut plus servir qu'aux déposants. Quant aux bons à prime, ils ne s'en portent pas mieux.

Un autre procès tout aussi indigne que celui-ci avait été soutenu par la ville contre les bons-de chemins de fer de 1854. Ces bons étaient échus en 1874 et la ville n'ayant pas d'argent ne les paya pas. Plus tard, la ville trouva de l'argent pour payer les bons à prime, c'est à dire les millions dépensés par West, Cokrem et Lewis, mais elle ne trouva pas un cent à donner aux bons de chemins de fer. L'administration soutenait que la garantie du payement consistait dans le stock souscrit par la ville. Mais ce capital-actions avait été vendu par elle et il n'y avait plus de stock. La ville avait donc détruit volontairement et par son fait la garantie donnée à ses créanciers. Etait-ce honnête? La cour suprême des E. U. a jugé que cela ne l'était pas, et elle a accordé un mandamus contre la ville pour la forcer à payer les bons de chemin de fer, bons très honnêtes, très légitimes, et qui avaient été payés à leur pleine valeur représentative lors de leur émission. Depuis l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis il y a eu un tirage de séries et un tirage de primes. La ville a payé les bons qui sont sortis ainsi que les primes et n'a pas donné un cent au détenteur de bons de chemin de fer, bien qu'il ait dans sa poche un mandamus définitif ordonnant la levée d'une taxe pour le payement de sa créance. Que va-t-il arriver? Il arrivera qu'il faudra lever la taxe et payer tous les frais.

Voilà les procès que la ville fait ou soutient toujours pour le plus grand bénéfice des bons à prime. Nous ne parlerons que pour mémoire du procès des bons consolidés de 1852 dont dépend la liquidation de la Banque du Sud. Tout le monde connaît ce procès qui aurait pu être évité si les autorités de ville passées et actuelles y eussent mis de la bonne foi et de la justice. Nous doutons que la Cour Suprême des Etats-Unis ait pour les bons à prime la même tendresse que nos autorités de ville. On ne peut supposer, en effet, que cette cour, ayant soutenu les bons de chemins de fer, ne soutienne pas le contrat de 1852.

La ville essaye en ce moment d'une autre affaire devant cette même cour suprême des Etats-Unis. Elle veut y défendre la propriété de son capital social dans la compagnie des waterworks dont elle fait partie jusqu'à concurrence de 4344 actions valant $430,400. Des créanciers ayant obtenu un jugement contre la ville ont saisi ce capital et l'ont fait vendre, la compagnie étant forcée ainsi, par mesure judiciaire, de délivrer aux acquéreurs des certificats d'action.

Jusqu'ici nous ne voyons rien que de naturel et de simple dans cette procédure. Une partie dont et ne veut pas payer. La partie créancière la poursuit, saisit ses biens et les fait vendre. Cela se fait tous les jours sans la moindre difficulté. Mais ici la ville prétend qu'on ne peut agir ainsi envers elle parce que la loi même qui a créé la compagnie des waterworks exemptait de saisie et de vente le capital auquel elle avait souscrit. Elle prétend en outre que ce capital est gardé pour le bénéfice des détenteurs de la dette capitalisée et de la dette flottante. Ici encore la ville réparaître les bons à prime. La dette capitalisée dont il est question n'est pas la dette consolidée de 1852 pour laquelle ces messieurs de la ville ne manifestent aucun intérêt, mais bien la dette constatée en loterie par la loi de 1876, fameuse loi qui a été surprise à la simplicité de la législature et qu'elle a votée de confiance sans savoir ce qu'elle faisait. Mais cette loi n'est qu'une loi, comme on en fait tant, pour favoriser quelques intérêts remuants contre d'autres qui, forts de leur droit, ne se remuent pas.

En vertu de cette loi, comme on en fait tant, la ville avait demandé au juge Billings une injonction contre la saisie et la vente de son stock et le juge Billings l'a refusée, ce qui prouve le peu de cas qu'il fait de la loi de 1876. En conséquence la vente faite pour des créanciers à jugement tient bon, et la compagnie a dû délivrer des certificats de transfert à ceux qui étaient devenus adjudicataires du capital social en question. En dernière ressource, la ville attaque aujourd'hui cette vente à la Cour Suprême des Etats-Unis en se fondant sur la loi créatrice de la compagnie des waterworks et sur la loi des bons à prime de 1876.

De ces deux lois, celle qui pourrait être prise en considération est la première, la loi créatrice des waterworks. Mais cette loi n'a plus de force, l'ancienne compagnie n'existant plus. La ville en hâtant les versements a été cause de la compagnie, et par conséquent mis fin aussi aux conditions de la souscription municipale. La ville ne pouvait pas avoir d'actions dans une entreprise industrielle qu'elle possédait tout entière sans intermixtion de la part de qui que ce soit. Donc il n'y avait plus de stock pour elle ni de réserve de stock, le tout ayant pris fin ensemble et stock et loi créatrice des waterworks. La cession à une nouvelle compagnie par contrat de ferme, ne change rien à cet état de choses et ne reconstitue pas les mêmes privilèges; la preuve de cela c'est que les conditions ont été changées, bien que la ville ait retenu les actions qu'elle possédait dans l'ancienne compagnie. La ville est aujourd'hui actionnaire comme le plus simple des mortels; et ses actions sont par conséquent saisissables comme le capital de tout autre actionnaire. Voilà probablement les raisons qui ont déterminé le juge Billings à refuser l'injonction.

Quant à la loi de 1876 qui réserve les biens de la ville pour le profit unique des bons à prime, à l'exclusion de toutes autres créances, elle a été regardée comme nulle et non avenue. Une loi, si loi qu'elle soit,—qu'on nous permette cette locution—n'a de puissance qu'autant qu'elle puisse être exécutée. Or, pour qu'elle ait force exécutive, il faut qu'une cour lui ait rendu hommage par une décision quelconque. Loin d'avoir ici une décision en sa faveur, elle a trois décisions contraires, du juge Woods, du juge Billings et du juge Monroe de la Troisième Cour de District. La Cour Suprême des Etats-Unis renversera-t-elle ces trois décisions pour le bénéfice exclusif des bons à prime, au détriment de tous les créanciers qui ne sont pas intéressés au jeu de la loterie municipale? Voilà ce dont il est permis de douter et nous craignons beaucoup pour la ville qu'elle en soit encore pour ses frais. Toujours est-il que ces procès sont la conséquence des dettes radicales et que ces dettes font réellement le malheur de la situation. Qui nous délivrera de ce funeste héritage?

NOUVELLES ÉLECTORALES.

La Convention démocrate de la paroisse Vermilion s'est réunie le 29 septembre à Vermillonville. Trente-six délégués sur 39 étaient présents. Voici les noms des délégués élus à la Convention de Baton-Rouge: Ernest Pottier, Edmond Guilbeaux, D. A. Cochrane, John Clegg, Overton Cade et S. Girard. Quatre d'entre eux ont exprimé leur préférence pour Wiltz, un est pour Ogden, le sixième ne s'est pas prononcé. Ils ont pour instructions de donner un vote uni, de sorte qu'on peut compter pour Wiltz les six votes de la paroisse.

La délégation de la paroisse Winn ayant à sa tête le docteur Kelley est en faveur de Wiltz.

La paroisse Richland a nommé délégués: C. H. Moore, H. P. Wells, I. W. Simms, W. P. Mangham et F. G. Hudson.

Un correspondant, qui a vu tous les délégués moins un dit qu'ils sont pour Wiltz.

M. Beonel écrit que la délégation de St.-Jean-Baptiste est en faveur de Wiltz.

On annonce de Franklin que tout le vote de Sainte-Marie sera pour Wiltz.

La délégation de Natchitoches se divise ainsi: Wiltz 12, Ogden 2.

Les paroisses De Soto, Rivière Rouge, Sabine et Grant sont pour Wiltz.

Nous avons donné hier les noms des délégués de St Bernard. On nous a assuré que les deux délégués étaient pour Wiltz.

Il y a en à Donaldsonville et dans la paroisse Iberville des réunions en faveur du général Ogden, mais rien n'indique encore qu'elles puissent affecter les dispositions des délégations. Les délégués de la paroisse Ascension seront nommés aujourd'hui.

Nous avons cité les noms de plusieurs journaux qui favorisent la candidature d'Ogden; dans le nombre, à côté de feuilles démocratiques, nous trouvons tous les anciens organes républicains qui ont survécu à la chûte du régime radical. Il est facile de deviner leur véritable objet.

Voici le résultat des élections de la convention démocratique de Lafourche pour les candidatures locales; il y avait près de 1600 votants.

Juge de district: Arthur F. Knobloch 1591 voix; shérif, capitaine L. A. Webre 1340, O. J. Sevin 259; greffier J. W. Knobloch 1578; avocat de district E. A. O'Sullivan 1159, W. Howell 414; représentants J. S. Billion 1151 et M. C. Matthews 782, choisis, F. A. Thibodaux 350, E. Cherbonnier 417, C. Gaudé 279, coroner Dr F. Rogers 894, O. Mélançon 671, juges de paix du second ward P. E. Lorio et L. P. Caillouet, constables S. T. de Manadé et H. W. Frost.

St-Jean-Baptiste, 29 septembre.—J'ai été requis par le mass meeting démocrate de cette paroisse, tenu le 27 septembre, pour nommer les délégués à la Convention de Baton-Rouge, de vous transmettre le compte-rendu officiel de la séance.

La délégation de St-Jean-Baptiste sera solide jusqu'au bout pour Wiltz.

CHAS LASSEIGNE,
secrétaire du mass meeting.

Bienville, Sparta 25 septembre.—Les délégués élus à la convention sont: l'honorable F. J. Hightower, capitaine James Brice, colonel Parham, A. B. Shelton, J. M. Brown. Je pense que la majorité est pour Wiltz.

H. F. S.

PAROISSE CONCORDIA.

Natchez, Miss., 30 Sept.—Rien que n'étant pas défavorables à Wiltz, les délégués de Concordia attendront la tournure que prendront les choses à Baton Rouge.

PAROISSE TERREBONNE.

Je vous envoie les comptes-rendus de trois mass meetings séparés tenus dans notre paroisse, au Bayou du Large, au bayou Petit Caillou et au canal Belanger, tous trois ratifiant et approuvant les actes de notre comité exécutif, particulièrement l'endossement de l'Hon. L. A. Wiltz comme gouverneur et de J. H. Acklen pour le Congrès. D'autres meetings semblables ont lieu dans la paroisse mais on n'a pas encore reçu les comptes-rendus. Terrebonne est pour Wiltz et aucun homme ne peut nous en détourner.

G. MONTEGUT.

5ME WARD DE TERREBONNE.

Canal Belanger, 27 sept. 1879—Un nombreux mass meeting des habitants et électeurs démocrates du 5me ward de la paroisse Terrebonne, a été appelé à l'ordre par Hy. E. Toll, qui a exposé brièvement la conduite du comité de paroisse et l'objet de la réunion, rappelant aux auditeurs leur devoir envers leur parti, leurs amis et eux-mêmes, et leur faisant apprécier la conduite logique de leur noble chef, G. Montégut, qui est l'ami éprouvé du peuple. Sur motion de M. Woolf, M. E. V. Martin a été du président, et sur motion de M. A. Guidry, M. Hy. E. Toll a été du secrétaire.

Sur motion de S. D. Hulard il a été à l'unanimité

Résolu que les électeurs démocrates du 5me ward sanctionnent et approuvent la conduite du comité exécutif de la paroisse Terrebonne (dont G. Montégut est le président), et les choix des délégués à la convention de Baton-Rouge, et qu'ils déclarent que le cinquième ward endosse l'hon. L. A. Wiltz comme leur premier choix pour gouverneur et l'hon. J. H. Acklen pour le Congrès.

M. A. J. Beucle a harangué le meeting qui s'est ensuite ajourné.

E. MARTIN, Président,
HY. E. TOLL, Secrétaire.

Bayou du Large, Terrebonne.
21 septembre 1879.

Un mass-meeting nombreux des électeurs démocrates du bayou du Large s'est réuni au magasin de A. St. Martin.

Sur motion de M. Aurelien Theriot, M. Aurelien Thibodeaux a été du président et M. Wm. Buford nommé secrétaire.

Sur motion de M. Edgard J. Richard, il a été unanimement

Résolu que les résidents du bayou du Large approuvent et endossent la conduite du comité démocrate exécutif, dont G. Montégut est président à la séance du 8 septembre à Houma pour l'envoi de délégués à Baton Rouge et qu'ils approuvent particulièrement l'endossement de l'hon. L. A. Wiltz pour gouverneur et de l'hon J.H. Acklen pour le Congrès; et qu'ils déclarent que L. A. Wiltz est leur premier choix pour gouverneur et J. H. Acklen pour le Congrès.

AURÉLIEN THIBODEAUX,
W. H. BUFORD, Président.
Secrétaire.

SEIZIEME WARD DE TERREBONNE.

Petit Caillou, 1er prséinct, 27 sept.

Le meeting des électeurs du Petit Caillou réuni sous la présidence de M. Ellis Duplantis, a adopté des résolutions analogues à celles qui précèdent, ratifiant les choix de Wiltz et Acklen. M. J. O. Duplantis a été choisi candidat pour la place de greffier de cour, et MM. Wm. A. Bisland et A. Jolet ainé pour la Chambre des Représentants.

Les messieurs ont maintenant un joli département à l'*Etoile Rouge*.

—Les entreprises de chemin de fer ont, comme le commerce de l'industrie, leurs alternatives de succès et de revers. On estime que depuis trois ans, aux Etats-Unis, 137 compagnies de chemin de fer, sillonnant 17,000 milles de territoire et représentant un capital versé de $728,463,000 ont été vendues sous le marteau de l'encanteur.

ENTRE MARSEILLAIS.
—Depuis que zaseie ma soeurre au marché à la viande ze marce comme un papillon.
—Zure donc si tu te sossais à l'*Etoile Rouge!*

On mande par le cable:

LE PRINCE JÉROME-NAPOLÉON ET EUGÉNIE. —Londres, 26 septembre. —Le correspondant parisien du *Times* rapporte que le prince-Napoléon est allé en Italie pour rejoindre ses fils, avec lesquels il se rendra à Chislehurst pour visiter l'ex-impératrice Eugénie avant son voyage en Ecosse, auquel elle s'est décidée sur l'invitation de la reine Victoria.

—Un mot bien méchant d'Ahlen, à qui on demandait ce que devenaient toutes les jeunes filles qui sortent du Conservatoire:

—Mon Dieu! répondit le spirituel maestro, les unes réussissent par le charme de leur voix, les autres par la voie de leurs charmes.

—Les gommeux ne sont pas tous bêtes, à preuve la réponse que l'un d'entre eux a faite hier aux Folies-Bergères, à l'une des habituées de l'endroit.

Ce jeune homme, qui n'avait certainement pas dix-sept ans, lorgnait avec insistance une grande fille plâtrée comme un mur.

Peu satisfaite de cet examen, la demoiselle se met à interpeller le gommeux.

—Depuis quand, lui demande-t-elle, aisse-t-on entrer ici les enfants?

—Depuis qu'on y rencontre des poupées, répond sans broncher le jeune homme.

—Pas mal.....pour un gommeux.

Une femme est parfois nerveuse parce que sa chaussure lui va mal. Les clientes de l'*Etoile Rouge* n'ont jamais leurs nerfs.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

GAUDET-DUMOULIN — Marié, le 29 septembre 1879, à l'église Ste-Marie de l'Assomption, DR. C. A. GAUDET à Mlle MARIE LOUISE DUMOULIN.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de feue Vve J. B. BELLOCK, née dite à la Cathédrale St Louis, le VENDREDI, 3 courant, à 7 heures. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.
1er oct—2f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste-Marie, à Carrollton, le samedi, 4 du courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de feue MARIE LOUISE DUSUAU DE LA CROIX. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son père et de sa famille.
1er oct—3f.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE—
DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.

Ce département de l'université ouvrira ses cours, le 1er octobre 1879. Prix: $50 pour une session de 9 mois, payable par trimestre d'avance.

Pour les catalogues et les informations s'adresser au doyen de la faculté, coin des rues Bourbon et Conti.
1 oct—4f R. H. JESSE, Doyen.

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici entre les soussignés sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, encanteurs, est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. J. M. Gourdain se chargera de liquider les affaires de la maison.

MAURICE BARNETT,
J. M. GOURDAIN.

M. S. V. GOURDAIN continuera les affaires d'encan sous son propre nom et pour son propre compte au No. 91 de la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis.
1 oct—3f.

AVIS

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert le magasin de fourrage de M. J. P. CARRÈRE, situé coin St. Louis et Decatur. Il sollicite respectueusement leur patronage et se recommande spécialement à la clientèle de son prédécesseur. Il croit pouvoir leur donner l'assurance que ses prix seront aussi bas que ceux de n'importe quelle autre maison de cette ville.

WM. DASTILLON.

L'avis ci-dessus me fournit l'occasion de remercier mes amis et le public en général, du bienveillant patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'à ce jour, et j'en sollicite la continuation en faveur de mon successeur.

1er oct—3f MAJD J. P. CARRÈRE.

Demande de place.

UNE CUISINIÈRE pouvant donner de bonnes recommandations offre ses services pour tenir le ménage d'un monsieur ou d'une dame ou d'une petite famille. Elle est également bonne couturière. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.
1er oct—6f

A Louer.

Le magasin et résidence et vaste terrain formant le coin Nord-Est des rues Rampart et Quartier. Un emplacement de choix pour une grocerie de famille ou pour le commerce de bois, charbon, etc. S'adresser à C. E. GIRARDEY,
1er oct—7f 31 rue du Camp.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans—Les officiers et membres de cette société sont requis de se réunir à en réunir en local habituel le DIMANCHE 5 octobre 1879, à 2 heures P. M. pour célébrer le 12me anniversaire de la société et prendre part à la cérémonie de la bénédiction de la chapelle St Louis.

Les articles 17 et 19 de la Constitution seront strictement mis en vigueur. Tous les membres devront faire vœux de noir.

Ordre du président. WM. MAYLIE,
EUGÈNE BOURRY, Secrétaire pro tem.
29 sept—10f

ADRESSE
AUX VOTANTS ITALIENS.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1879.

Concitoyens et compatriotes,

Je crois devoir, non par suite de l'influence que je pourrais me supposer sur vous, mais simplement comme ami et comme ancien collègue de vos différents clubs organisés en 1868, en 1873 et en 1876, je crois devoir, dis-je, vous adresser quelques mots d'avis au sujet de la prochaine campagne politique, campagne qui doit décider des destinées futures de notre Etat bien-aimé par l'élection d'un bon gouverneur.

Deux hommes ont été désignés: l'Hon. L. A. Wiltz et le général F. N. Ogden. Le premier a longtemps exercé des fonctions civiles, tandis que le second n'a servi que comme soldat à l'heure du péril.

L'intrépide qu'a montrée M. Wiltz dans l'accomplissement de ses devoirs civils l'a élevé au rang de gouverneur par intérim, et dans les cercles politiques il est aujourd'hui considéré comme le politicien le plus habile de l'Etat. Sa véritable place est, je crois, au Congrès, et nous laissons aux électeurs de son district, qui peuvent mieux que nous juger de l'heure et de l'occasion, le soin de l'y envoyer.

Ce qui nous faut en ce moment, c'est un homme d'un courage à toute épreuve et d'une intrépide et incorruptible honnêteté, un homme ayant servi son pays sans espoir de récompense, un homme n'ayant jamais fait de la politique un gagne-pain, n'ayant jamais recherché ni rempli de place publique, c'est-à-dire un homme, national et non un chercheur de places. Nous l'avons en Fred. N. Ogden.

En tant qu'il s'agit de sa carrière militaire, nul n'a pu oublier le 14 septembre 1874 et le 9 janvier 1877. Ces deux dates doivent être à jamais gravées dans notre mémoire. Ayant reconquis l'Etat sur ses ennemis, il l'a patriotiquement remis aux mains du Gouverneur qui en a depuis dignement sauvegardé l'honneur et l'intégrité.

L'intrépide soldat a remporté ses braves compagnons d'armes et est paisiblement rentré dans la vie privée pour s'occuper de ses affaires personnelles. Il n'a recherché ni gloire ni honneur. Ses concitoyens, obéissant à un sentiment de reconnaissance, ont cru convenable, et en cela ils ont bien faisant que remplir un devoir, de lui demander d'être leur gouverneur. Il a d'abord refusé, non parce qu'il lui répugnait de leur sacrifier son bien être, mais parce que les circonstances l'y forçaient.

Ce refus avait jeté un tel trouble dans l'Etat que, pressé de nouveau par ses concitoyens, il lui a été impossible cette fois de repousser leurs instances et qu'il a dû céder à leurs désirs. Dès que sa décision a été connue, le capitaine John Pinderick a convoqué sa compagnie, les "Irish Rifles" du troisième ward, et ceux-ci ont tiré la salut qui annonçait au peuple de l'Etat une victoire plus importante encore que celle du 14 septembre 1874.

Ce salut, répercuté par les mille échos de la publicité, a retenti dans toutes les parties de la Louisiane aussi bien que dans le sein de tous les patriotes. La bonne nouvelle s'répandit partout la joie, et la Louisiane aura lieu de s'enorgueillir de la justice rendue par ses enfants à un de ses plus nobles fils.

Les patriotes de toutes les paroisses seront fiers de soutenir à la Convention de l'Etat celui qui leur a donné l'exemple des plus grandes vertus civiques, celui qui dans ses moindres actions a prêché tant de noblesse, qui a cet constamment montré son citoyen en temps de paix et un véritable héros pendant la guerre, celui enfin qui a sauvé l'Etat.

Vous connaissant depuis vingt-deux ans, vous ayant toujours vus agir non comme politiques mais comme citoyens dans l'intérêt de notre bien aimé Etat adoptif, je vous recommande le général F. N. Ogden comme un nouveau Cincinnatus digne de tout point de vos suffrages pour le poste de gouverneur.

En vous prononçant pour lui vous acquerrez des droits à l'admiration publique et vos noms seront partout respectés.

1er oct—1f V. LAMANTIA.

Les Meilleurs Pianos ET Les Plus Populaires A Grunewald Hall 14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

L'endroit où on vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le choix le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway, Knabe, Pleyel, Fischer PIANOS

AINSI QUE LES

Clough & Warren, Peloubet, Pelton & Co. Orgues

Les plus recherchées nonobstant la modicité de leurs prix.

Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique est vendu également à très bon marché chez Grunewald.

Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Vases voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles seul se vend chez

LOUIS GRUNEWALD,
30 sept au 31 oct GRUNEWALD HALL.

Maison établie en 1838.

JOHN GAUCHE,

Bâtisse Moresque, rue du Camp.

SUCCURSALE,

110 rue de Chartres,

Importateur et vente en gros et en détail de

Porcelaines unies, blanches, avec bordures en or et ornements,

STATUETTES ET BUSTES EN MARBRE ET EN BISCUIT.

Beau choix de:

VERRE DE BOHÊME ET DE BACCARAT.

Grand assortiment de MAJOLICA, PENDULES, GLACES ET MIROIRS, ARTICLES DE MÉNAGE, CYLINDRES EN VERRE, GRANDE VARIÉTÉ.

À PRIX TRÈS MODÉRÉS.

VENEZ VOIR.

24 sep—1m PP

CHAMPAGNE ROEDERER.

100 caisses Champagne, L. Roederer,
15 paniers de 25 bties Champagne de
10 do 50 " do
En débarquement du steamer St. Louis.

100 kegs Harengs de Hollande,
25 caisses Fromage Tête de Maure,
10 do Limbourg nouveau,
3 do Munster do
200 caisses Macaroni et Vermicelle d'Italie,
5 do 100 boîtes Asperges Lubet,
15 do 100 " bottes Champignons,
1 do 100 " de Julienne,
1000 Chocolats de Menier, Paris,
70 caisses de 3 doz. Cornichons, Oignons & Pickles
30 barils de 5 do do do Pickles,
50 caisses Absinthe, P. Pernod,

Rock wheat nouveau, Moutarde nouveau,
Saumon Yazoo do Anchois do
Fromage suisse do Sardines nouvelles,
Cavier russe do Confitures Stalker de Glasgow.

En débarquement et à vendre par
E. E. SULAN & SONS,
Gale Agents & Dealers.
30 sept—3f

Maison fondée en 1838.

Brosseries, Articles de Ménage, Cordages, Huiles, Peintures, Vitres, Ferblanterie, Fusils, Munitions, Articles de Pêche, Articles de Chasse, Articles de Fumeurs, Articles de Voyage, Articles de Toilette, Articles de Fantaisie, Articles de Bureau, Articles de Jardin, Articles de Cuisine, Articles de Table, Articles de Ménage, Articles de Bazar, Articles de Jouets, Articles de Cadeaux, Articles de Fantaisie, Articles de Bureau, Articles de Jardin, Articles de Cuisine, Articles de Table, Articles de Ménage, Articles de Bazar, Articles de Jouets, Articles de Cadeaux.

Articles de Chasse, Articles de Pêche, Articles de Fumeurs, Articles de Voyage, Articles de Toilette